Réf. Farde e-Assemblées : 2640506

N° OJ : 26

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/02/2025

Objet : OPP/2020/020 - Association Régionale des Directeurs et Ingénieurs Communaux (ARDIC).- Cotisation 2025.

Le Conseil communal,

L'Association Régionale des Directeurs et Ingénieurs Communaux (ARDIC) a pour vocation de favoriser les échanges d'information entre les responsables techniques de villes et communes.
Dans ce contexte l'ARDIC, depuis des années, organise deux fois par an une journée d'études, tandis que sa section bruxelloise tient régulièrement des réunions sur des sujets techniques d'actualité.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Octroyer un subside de 90,00 EUR pour les frais de cotisation au profit de l'Association Régionale des Directeurs et Ingénieurs Communaux (ARDIC) de :

- M. VAN ASBROECK - Directeur général
- M. DE LEEUW - Directeur technique
- M. AUVERDIN - Directeur technique adjoint

Article 2 : Engager la dépense à l'article 13766/33201 du budget ordinaire de 2025 (sous réserve de l'adoption du budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).

Annexes :